

## Henri Bourassa et la guerre sud-africaine (suite)

James I. W. Corcoran

Volume 19, Number 2, septembre 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302466ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302466ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Corcoran, J. I. W. (1965). Henri Bourassa et la guerre sud-africaine (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(2), 229–237.  
<https://doi.org/10.7202/302466ar>

## HENRI BOURASSA ET LA GUERRE SUD-AFRICAINE \*

(suite)

L'ouverture du Parlement eut lieu le 1er février 1900. Sitôt terminé le discours du trône, Bourassa se leva pour présenter la requête suivante :

J'aimerais, bien que cela ne soit pas très régulier, à demander si le gouvernement a l'intention de soumettre à la chambre la correspondance entière échangée, depuis la dernière session, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, ou Son Excellence le Gouverneur général, relativement à la part prise par le Canada dans la guerre du Transvaal.<sup>51</sup>

Laurier se rendit à cette demande et fit même en sorte que Bourassa reçût des copies personnelles de la correspondance officielle. Bourassa commença à étudier ces lettres et d'autres documents, s'astreignant en même temps à la préparation minutieuse et fouillée de son premier discours devant le parlement sur cette question de la guerre sud-africaine.

Bourassa prononça son discours le 13 février 1900. Il commence par la lecture de la motion principale qu'il entendait présenter plus tard : il veut par là s'assurer que sa motion soit discutée à son mérite et qu'elle ne soit pas confondue avec des amendements défigurés et éloignés du sujet. Cette motion sera présentée à la fin de son long discours du 13 mars 1900. Dans ce discours de février, Bourassa établit de nettes distinctions au sujet des problèmes à l'étude. On est en face, dit-il, de deux questions : questions de droit et questions de fait.

---

\* Voir notre *Revue*, XVIII : 343-356 ; XIX : 84-105.

<sup>51</sup> *Débats* (1900), I : 5.

...le droit de l'exécutif d'escompter d'avance le sentiment populaire et la sanction du parlement; de se baser sur les expressions plus ou moins régulières de l'opinion publique pour préparer une innovation constitutionnelle ou prendre une décision politique importante. Il y a pour nous la question générale de notre participation aux guerres de l'empire; l'introduction dans ce paisible pays de la peste du militarisme qui ronge les pays européens...<sup>52</sup>

Bourassa appuie encore sur ce point: le problème constitutionnel demeure le précédent de la participation aux guerres de l'empire; et il introduit la question du militarisme qui revient dans ses subséquentes attaques de la position de Laurier.

Les questions de fait sont: la guerre du Transvaal, ses causes, ses mérites, ses conséquences, notre participation à cette guerre, et — question moins importante — les deniers engagés par le gouvernement à cette fin. J'ai toujours fait cette distinction, et j'ai toujours dit que la question d'argent était très peu importante comparée aux questions constitutionnelles que j'ai indiquées.<sup>53</sup>

Et il continue, discutant les questions de fait et de suzeraineté. Nous avons déjà considéré cette partie de son discours. Bourassa analyse ainsi les causes prochaines de la guerre:

D'abord, il est évident que c'est la question du cens électoral qui constitue le plus grave de ces différends, et il est également manifeste que le gouvernement de la république Sud-africaine a fait preuve de beaucoup d'entêtement et d'exclusivisme, et qu'il n'a pas saisi la véritable situation.

J'ai parcouru très attentivement le compte rendu officiel de la conférence de Bloemfontein, à laquelle Sir Alfred Milner, représentant du gouvernement anglais, et le président Kruger, discutèrent la situation tout entière... M. Kruger pose immédiatement la question sur son véritable terrain. Il demande au commissaire anglais s'il est venu à cette conférence pour donner des ordres au nom du gouvernement

<sup>52</sup> *Débats* (1900), I: 376.

<sup>53</sup> *Débats* (1900), I: 376.

anglais, où [sic] s'il s'y est rendu pour faire des propositions amicales au sujet du traitement des Uitlanders dans la république sud-africaine. C'était là poser nettement au commissaire la question de souveraineté et de suzeraineté, et, quelle fut la réponse du représentant de l'Angleterre ? Sa réponse fut qu'il était venu à la conférence pour offrir un avis amical au président de la république de l'Afrique-Sud.<sup>54</sup>

C'est un peuple primitif, un peuple de fanatiques, j'en conviens... Mais, M. le Président, c'est une doctrine nouvelle pour moi que sous le drapeau anglais et sous le drapeau canadien, il faille aller ouvrir l'esprit des populations, avec des boulets et des balles dum-dum. En tout ceci, on a perdu de vue la question d'arbitrage.

Admettons, je le veux bien, que les griefs des Uitlanders soient bien fondés et que le gouvernement du Transvaal n'ait pas fait droit à leurs réclamations ; il reste, toutefois, autre chose à considérer. Il y a près de trois ans, le 7 mai 1897, M. Krüger offrit au gouvernement anglais de soumettre à l'arbitrage tous les différends existants [sic] entre les deux pays. Cinq mois plus tard, M. Chamberlain lui notifia son refus d'accéder à la proposition d'arbitrage, en raison de la suzeraineté que Sa Majesté, disait-il, possédait sur la République sud-africaine. C'était la première fois depuis treize ans qu'un gouvernement anglais soulevait la question de suzeraineté.<sup>55</sup>

Cet extrait ne constitue qu'une rapide esquisse des questions jugées historiquement importantes par Bourassa ; le même extrait révèle aussi l'abondance et la minutie des recherches auxquelles l'orateur s'était astreint pour comprendre le fond du problème. Il ne s'était pas limité à une simple opposition constitutionnelle : il avait insisté sur un examen judiciaire du problème en son ensemble, y indiquant les distinctions à faire sur la nature et l'opportunité de ses divers aspects. Laurier tenta de réfuter les objections de Bourassa par des raisonnements étroits fondés sur

<sup>54</sup> *Débats* (1900), I: 380-381x.

<sup>55</sup> *Débats* (1900), I: 383.

des actions particulières et isolées. Pour Bourassa, et il le soutint, l'histoire est une discipline où l'ensemble du problème est nécessaire pour juger complètement et de façon réaliste n'importe quelle action. L'opposition de Bourassa au militarisme et son insistance sur le rôle de l'arbitrage lui fournissaient une position solide dans le camp libéral. Ce système de l'arbitrage Laurier ne l'a-t-il pas appliqué en l'affaire des Écoles du Manitoba? Le gouvernement Laurier, affirme Bourassa, doit son élection à des principes d'arbitrage et de conciliation. Le député continuera donc d'appuyer semblable politique. Ainsi qu'en sa comparaison entre la politique suivie dans la question des Écoles du Manitoba et dans la guerre sud-africaine, Bourassa se tourne constamment vers l'histoire pour y trouver des précédents dans un passé que partagent tous les Canadiens. Dans le passage qui suit et dans tous ses discours et écrits se retrouve un effort délibéré de lier sa position et ses principes au parti libéral anglais.

Je crois devoir adopter sur cette question l'attitude prise par les libéraux d'Angleterre. On a dit, dans cette chambre, qu'il ne fallait pas discuter aujourd'hui, la justice ou l'injustice de cette guerre, puisque l'heure est passée de le faire. Quand donc aurait-il fallu débattre cette question, et quand viendra le moment de le faire? En Angleterre, dans les colonies australiennes, dans tous les pays constitutionnels anglais, sauf au Canada, on a convoqué les représentants du peuple pour leur permettre d'exprimer leur avis et de voter sur la question constitutionnelle ainsi que sur la justice ou l'injustice de la guerre. Au Canada, toutefois, on nous a traités autrement. J'affirme donc que nous avons droit de nous prononcer sur la justice de la guerre. On a aussi demandé à sir Henry Bannerman et aux libéraux d'Angleterre de donner au gouvernement anglais ses franchises coudées. Qu'ont-ils répondu? "Nous avons droit de discuter les causes de la guerre."<sup>56</sup>

Bourassa s'insurge ici contre le fait que, seule de toutes les colonies britanniques autonomes, le Canada ait apporté sa contribution aux forces impériales sans réunir le parlement et

<sup>56</sup> *Débats* (1900), I: 386-387.

sans discuter le problème. Discuter la justice de la guerre et les futures conséquences constitutionnelles, le fait étant accompli, peut sembler bien futile. La présente position de Bourassa et celle qu'il adopte dans sa motion du 13 mars 1900 n'en est pas une d'"ex post facto" ou de retraite et de réaction. Au contraire, il essaie de préserver et de sauvegarder les intérêts canadiens dans le présent conflit. Il a bien noté qu'en discutant au parlement la guerre qui se déroulait en Afrique, il ne faisait rien de plus que ce que faisaient les libéraux en Angleterre, affirmant clairement qu'il n'avait aucunement l'intention d'altérer l'engagement initial du Canada.

Pendant la session actuelle, ils [ les libéraux d'Angleterre ] ont critiqué la conduite de la guerre, mais ils n'ont pas refusé à Sa Majesté les crédits nécessaires aux opérations militaires.<sup>57</sup>

Bourassa s'en prit aussi à la nouvelle clause concernant les différences de solde qui ne figuraient pas dans les arrangements originaux avec la mère-patrie ou avec les troupes. Ceci n'était pas, chez lui, tentative pour modifier une situation qu'il avait déjà combattue, mais plutôt un moyen d'empêcher un glissement de plus vers la fédération impériale. Il ne s'opposerait pas, déclara-t-il, à la motion visant à prélever l'argent requis pour l'envoi des troupes, car il croyait à l'existence d'un contrat entre le gouvernement et les volontaires canadiens.

La raison qui me porte à laisser adopter ces résolutions s'appuie sur un fait que nous ne saurions oublier. Deux mille Canadiens de nationalités et de cultes divers, sont allés au Sud-africain prendre part à une guerre dont ils ne portent nullement la responsabilité. Ils n'ont point étudié les causes de cette guerre, ils se sont laissés entraîner par l'enthousiasme et l'ardeur de leur patriotisme. Que leur sang, que les larmes de leurs mères, que l'angoisse de leurs familles retombent sur ceux qui ont exploité leur enthousiasme et leur loyauté ! Quant à moi, je ne me sens pas disposé à m'opposer au contrat passé entre eux et le gouvernement...<sup>58</sup>

---

<sup>57</sup> *Débats* (1900), I: 387.

<sup>58</sup> *Débats* (1900), I: 388.

Bourassa discute cependant la motion qui voulait que le gouvernement canadien comblât la différence de solde (la solde en vigueur dans l'armée britannique étant inférieure à celle du Canada). C'était un pas de plus vers la fédération militaire impériale.

Nos volontaires ne s'attendaient pas à cela... Cependant, je le répète, à mes yeux, la question financière [en ce qui regarde la différence de solde] est rejetée dans l'ombre par la question de principe. Je suis hostile au militarisme, je suis partisan d'un système qui porte nos jeunes gens vers l'agriculture ou vers l'exercice paisible des travaux intellectuels ou mécaniques; mais je m'oppose à ce qu'on pousse notre jeunesse à embrasser la carrière militaire... J'accorderai donc mon appui au gouvernement dans l'exécution de l'engagement intervenu entre lui et les volontaires... faisant, toutefois, mes réserves au sujet des aspects constitutionnels de la question, que je me propose d'aborder, quand la chambre délibérera sur ma motion. Cependant, lorsque les résolutions actuelles seront à l'étude en comité, je proposerai de biffer la dernière clause, pour les motifs que j'ai indiqués.<sup>59</sup>

Passage qui illustre bien la vision que Bourassa se faisait du Canada: celle d'un jeune pays qui mettait pacifiquement en valeur ses ressources. Vues qui concordent exactement avec celles de Cobden et de Bright.

Lorsque se rouvrit le débat sur les différences de solde, le 1er mars 1900, Bourassa interrompit M. David Teisdale qui appuyait cette clause.

... j'ai donné alors les motifs qui me justifient de soumettre cette proposition [biffer la clause de la différence de solde]. Pour moi, la question d'argent n'affecte en rien ma manière de voir.

On a dit que je voulais atteindre par là les familles de ces soldats. Il n'en est rien. La preuve, c'est que je suis disposé à laisser passer la section C dans le paragraphe 3 de ces résolutions qui règle l'allocation

---

<sup>59</sup> *Débats* (1900), I: 389-390.

accordée aux familles des sous-officiers et des soldats pendant l'absence. Au reste, les trois quarts au moins de ces soldats ne sont pas mariés. Ils se sont engagés volontairement pour aller servir en Afrique. Comme l'a dit le premier ministre, l'autre jour et ce soir encore, ces soldats se sont engagés volontairement pour servir l'Angleterre.

Je veux bien que le soldat canadien reçoive la solde canadienne quand il fait du service au Canada; mais quand il s'engage pour prendre part aux guerres de l'Angleterre, il doit être mis sur le même pied que le soldat anglais.

Le soldat canadien, tout comme l'Africain, l'Indou, l'Australien, servant dans l'armée britannique, ne doit s'attendre qu'à recevoir la solde du soldat anglais, car comme le dit l'honorable premier ministre, il devient un Tommy Atkins. Ce n'est point lui faire tort que de le mettre sur le même pied que le soldat anglais.

Il y a à peu près 200,000 soldats en Afrique, et sur ce nombre environ 2,000 Canadiens. Pourquoi demander que ces deux mille Canadiens soient traités autrement que les 198,000 soldats qui viennent de l'Angleterre et des autres colonies ?<sup>60</sup>

Une des raisons données par le gouvernement pour ne pas convoquer le parlement, c'est qu'on n'envoyait pas un régiment canadien, payé au taux de solde de la milice canadienne, mais qu'il s'agissait tout simplement de transporter sur nos vaisseaux des volontaires qui s'en allaient servir l'Angleterre. Le gouvernement déclarait alors qu'il n'y aurait pas lieu de convoquer les Chambres pour modifier les dispositions de la loi de la milice, puisqu'il n'était question que de permettre à des volontaires de s'enrôler dans l'armée anglaise.

Ma proposition tend ainsi à faire respecter l'engagement pris par le gouvernement et les déclarations qu'il a faites.<sup>61</sup>

<sup>60</sup> Le Canada a envoyé environ 2,500 hommes dans les contingents officiels qui servirent en Afrique du Sud. Il en coûta, tout compté, \$2,800,000.00 au Canada. Wade, *The French Canadians 1760-1945* (Toronto, 1955), 481.

<sup>61</sup> *Débats* (1900), I: 1156-1157.



Avec l'ironie mordante dont s'imprégnait son opposition à la politique militariste du gouvernement, Bourassa conclut qu'au lieu d'encourager le militarisme et d'appauvrir le pays d'hommes et d'argent, le gouvernement devrait plutôt s'occuper de questions relatives au bien-être des Canadiens. Face au courant de jingoïsme impérial, le parlement du Canada avait pour devoir de se préoccuper des intérêts du pays.

J'ai été bien souvent témoin des misères endurées par des familles d'ouvriers dont les chefs étaient morts, ne laissant aucune assurance et ne pouvant compter sur l'aide de la société ni des gouvernements. Ces familles sont aussi nombreuses que celles dont a parlé l'ancien ministre des Finances (M. Foster). Le colon qui perce la forêt et agrandit le domaine national, meurt pauvre, après quinze ou vingt ans de labeur pénible, et laisse sa famille dans la pénurie, exposée à des souffrances aussi cruelles que celles des familles des soldats qui sont volontairement allés en Afrique. C'en est assez pour me retenir sur la pente sentimentale où se laissent entraîner plusieurs de mes honorables collègues.<sup>62</sup>

Le même jour, encore au parlement, Bourassa soulève un autre problème en relation directe avec la fédération militaire impériale.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. l'Orateur, je désire signaler au gouvernement et à la Chambre une déclaration étrange qui a été faite mardi dans la Chambre des communes de Londres par le premier lord de l'Amirauté. J'avais l'intention d'en parler dès mardi dernier, mais comme le premier ministre n'était pas présent, lorsqu'on a appelé l'ordre du jour, j'ai préféré [sic] attendre. Voici ce que M. Goschen a dit en soumettant le budget de la marine:

“L'Amirauté est à étudier les moyens d'organiser une réserve navale dans les colonies. Avec une bonne organisation le gouvernement pourrait tirer un contingent précieux du Canada et de l'Australie. Les négociations avec le Canada sont très avancées. Le Canada a de-

---

<sup>62</sup> *Débats* (1900), I: 1155-1156.

mandé que la durée du service soit diminuée, mais il n'a pas été pris de décision finale sur ce point."

Je trouve étrange qu'une affaire aussi importante soit communiquée à la Chambre des communes d'Angleterre, et que les négociations avec le Canada soient "très avancées," sans que la Chambre des communes du Canada, qui est en session depuis un mois, n'en sache rien.<sup>63</sup>

Quelques jours plus tard, soit le 7 mars 1900, M. Laurier donna sa réponse.

On a signalé au gouvernement le rapport de la déclaration dite avoir été faite par M. Goschen; mais le gouvernement ne croirait pas sage de prendre officiellement connaissance d'un rapport de cette nature sans avoir vu la déclaration même du ministre. En attendant, je puis dire qu'il n'y a eu ni arrangement ni négociations. Seulement, il y a eu des communications non officielles entre le gouvernement et les autorités impériales.<sup>64</sup>

Bourassa voyait, là encore, la continuation d'un même phénomène, celui de voir les hommes d'État d'Angleterre régler les affaires canadiennes selon les intérêts de la Grande-Bretagne. Et ceci renforça sa conviction qu'une révolution se tramait dans les relations du Canada et de la Grande-Bretagne, et ce, à l'insu complètement, du parlement canadien.

(à suivre)

JAMES I. W. CORCORAN

(Traduction de Marc La Terreux)

---

<sup>63</sup> *Débats* (1900), I: 1111.

<sup>64</sup> *Débats* (1900), I: 1455.